



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Bureau de la modernisation
Et des missions transversales
Pôle expertise et professionnels de la route
pref-contrôles-techniques@seine-et-marne.gouv.fr

CONDITIONS

L'extrait du casier judiciaire B2 ne doit faire apparaître aucune condamnation
(cette demande est faite directement par la préfecture)

1. QUALIFICATIONS REQUISES

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043086511

2. PROGRAMMES DE FORMATIONS APPROUVEES

https://www.utac-otc.com/vehicule_leger/Pages/base-documentaire.aspx?Category=eae041d0-b1e5-4b27-a11b-d1e9bfbed4f2&SCategory=2

En fonction du diplôme obtenu, une expérience dans la discipline de la réparation automobile est demandée (mécanique automobile, carrosserie, tôlerie, électricité automobile)

L'expérience en qualité de peintre en carrosserie ou tôlerie n'est pas reconnue

3. Le contrôleur ne doit pas exercer d'activité de commerce ou de réparation automobile

4. Le contrôleur doit être rattaché obligatoirement à un centre de contrôle technique de véhicules légers agréé.